

# DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

---

Paris, le 28 février 2022

Décision n° 2022-042

**Le Directeur Général,**

**Vu** le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

**Vu** le décret du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 février 2022 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers en date du 25 juin 2020 ;

**Vu** la décision de nomination de Monsieur Ivan IORDANOFF n°2022-041 en date du 28 février 2022 ;

**Décide**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à Monsieur Ivan IORDANOFF, Directeur Général Adjoint de la recherche et de l'innovation, à l'effet de signer manuscritement ou électroniquement au nom du Directeur Général, dans la limite des attributions de la direction adjointe de la recherche et de l'innovation et de ses attributions :

- Tous actes, toutes décisions qui relèvent de sa direction adjointe à l'exclusion des actes, des décisions qui relèvent d'une autre direction adjointe ou d'une instance collégiale.
- Tous actes financiers dont les engagements, liquidations, ordonnancements en dépenses et en recettes qui relèvent de sa direction adjointe à l'exclusion des actes qui relèvent d'une autre direction adjointe ou d'une instance collégiale.

**Article 2**

Cette décision est exécutoire au jour de sa publication et en l'absence de révision, pour la durée des fonctions de Monsieur Ivan IORDANOFF, directeur adjoint de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, le 28 février 2022.

**Le Directeur Général  
Laurent CHAMPANEY**

